

Notice d'information sur le traitement de données à caractère personnel

dans le cadre de l'assistance familiale

arcus asbl (ci-après « arcus ») veille à soutenir les parents, les enfants, les jeunes ou autres membres de leur famille à l'aide d'un encadrement social et accompagnement pédagogique intensif dans l'éducation des enfants, la résolution de problèmes quotidiens, de conflits et de crises ainsi que dans le contact avec les administrations et institutions. Dans ce contexte, arcus prend également toutes les mesures adéquates afin de garantir un traitement des données à caractère personnel des enfants et des parents ou proches qui soit conforme, approprié et sécurisé.

Conformément aux articles 13 et 14 du Règlement général de protection des données de l'Union européenne n° 679/2016 (ci-après le « RGPD »), les personnes responsables des enfants et les personnes concernées par le traitement sont informées comme suit :

• **Catégories de données traitées :**

- Données d'identification du bénéficiaire et de son entourage familial
- Données relatives à la vie personnelle, habitude de vie et situation sociale du bénéficiaire
- Données administratives, juridiques ou judiciaires
- Données d'assurance santé et accidents, pensions
- Données relatives à la scolarité, formation, vie professionnelle
- Données relatives à la mesure d'assistance et de prise en charge sociale
- Le cas échéant, données de santé
- Le cas échéant, données concernant la vie ou l'orientation sexuelle
- Le cas échéant, données génétiques
- Le cas échéant, données révélant l'origine raciale ou ethnique
- Le cas échéant, données révélant les convictions religieuses ou philosophiques
- Le cas échéant, données relatives à des condamnations pénales ou infractions

• **Source des données :**

Les données traitées sont fournies par le bénéficiaire de la mesure d'assistance, par l'ONE, par le tribunal ou par des professionnels externes participant à l'accompagnement des bénéficiaires, soumis à une obligation de secret professionnel tels que les médecins, psychologues, psychiatres, service de tutelle et curatelle, écoles, responsables professionnels. Certaines données notamment les données relatives à la vie personnelle, données relatives à l'assistance et la prise en charge sociale, prises au cours de l'assistance sont recueillies par le personnel encadrant.

• **Finalités et base légale du traitement de données :**

Les données sont traitées dans le but de soutenir les parents, les enfants, les jeunes ou autres membres de leur famille à l'aide d'un encadrement social et accompagnement pédagogique intensif dans l'éducation des enfants, la résolution de problèmes quotidiens, de conflits et de crises ainsi que dans le contact avec les administrations et institutions. L'assistance à domicile permet de consolider les compétences éducatives et de créer une cohésion familiale. En collaboration avec les familles, le service à domicile a notamment pour objectif de renforcer les compétences parentales, d'établir des

relations stables entre les membres de la famille, de les soutenir face aux défis de la vie quotidienne ainsi que de maintenir le réseau familial et social de leur entourage.

L'offre est complétée par des mesures permettant de prévenir et ou de résoudre des conflits.

Les bases légales du traitement de données sont les suivantes :

- Exécution du contrat dont la base légale repose notamment sur la loi ASFT (Relation Etat-Organismes sociaux, familiaux et thérapeutiques) dans le cas d'une assistance volontaire
- Nécessaire au respect d'une obligation légale
- Consentement de la personne concernée : notamment en ce qui concerne les données sensibles (données de santé, données relatives à la vie ou l'orientation sexuelle, données révélant les conviction religieuse ou philosophique) dans le cadre l'assistance et de la prise en charge sociale
- Intérêts légitimes : notamment en ce qui concerne les données relatives aux habitudes des personnes concernées, des enfants, aux centres d'intérêts et de loisirs, aux activités et à leurs développements durant leurs séjours et les maladies et accidents pouvant survenir durant la prise en charge
- Statistiques : notamment en ce qui concerne la durée de la mesure d'aide, les activités et sorties

- **Durée de conservation des données :**

Les données comptables et les pièces justificatives sont conservées pendant 10 ans après la fin du contrat, sous réserve de la prescription d'un éventuel litige. Le dossier de la personne concernée est conservé pendant 5 ans après la fin de l'assistance à moins que le responsable de traitement ait estimé que la conservation au-delà de l'assistance soit dans l'intérêt légitime des bénéficiaires.

- **Responsable du traitement :**

Le responsable du traitement est arcus asbl.

- **Délégué à la protection des données :**

Un délégué à la protection des données a été désigné par arcus.

- **Catégories de destinataires des données :**

- Destinataire interne :

Les personnes suivantes ont accès aux données des familles : le personnel encadrant du service, la direction du service d'assistance et la direction générale de arcus, les services de support (IT, comptabilité).

L'accès aux données est géré sur la base du principe de la « nécessité de savoir » (*need-to-know*).

- Destinataires externes :

- Parents ou représentants légaux, famille proche concernée
- Autorité administrative de tutelle et organisme financeur : ONE, Tribunal ayant ordonné la mesure de l'assistance, Service Central d'Assistance Sociale (SCAS), un service du parquet, tuteur, avocats, tribunal de jeunesse, police

- Professionnels externes participant à la prise en charge et à l'accompagnement des bénéficiaires et soumis à une obligation de secret professionnel tels que les médecins, psychologues, psychiatres, personnel encadrant des services d'éducation et d'accueil,
- Sous-traitants et prestataires de services

- **Droits des personnes concernées par les traitements de données :**

Les personnes concernées par un traitement de données personnelles ont certains droits, sous réserve des conditions et exceptions légales applicables. Chaque personne concernée a généralement les droits suivants :

- Droit d'accès à ses données
- Droit de rectification en cas de données incomplètes ou incorrectes
- Droit d'opposition, d'effacement et/ou de limitation
- Le cas échéant, droit à la portabilité de données traitées par des procédés automatisés en vertu d'un contrat ou du consentement

Le consentement donné peut être retiré à tout moment. Dans le cas du retrait d'un consentement, le traitement de données concerné sera arrêté et ne pourra plus être effectué dans l'avenir, sans préjudice de la légalité du traitement qui a été effectué sur base du consentement avant le retrait.

Arcus se réserve le droit de demander une confirmation ou preuve de l'identité lorsque cela s'avère nécessaire en cas d'exercice de droits par la personne concernée.

- **Introduction d'une demande ou réclamation :**

Toute question ou demande en ce qui concerne le traitement de données à caractère personnel visé par le présent document est à adresser par e-mail au Délégué à la Protection des Données : dpo@arcus.lu.

Si vous estimez que le traitement de données n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données (www.cnpd.lu).